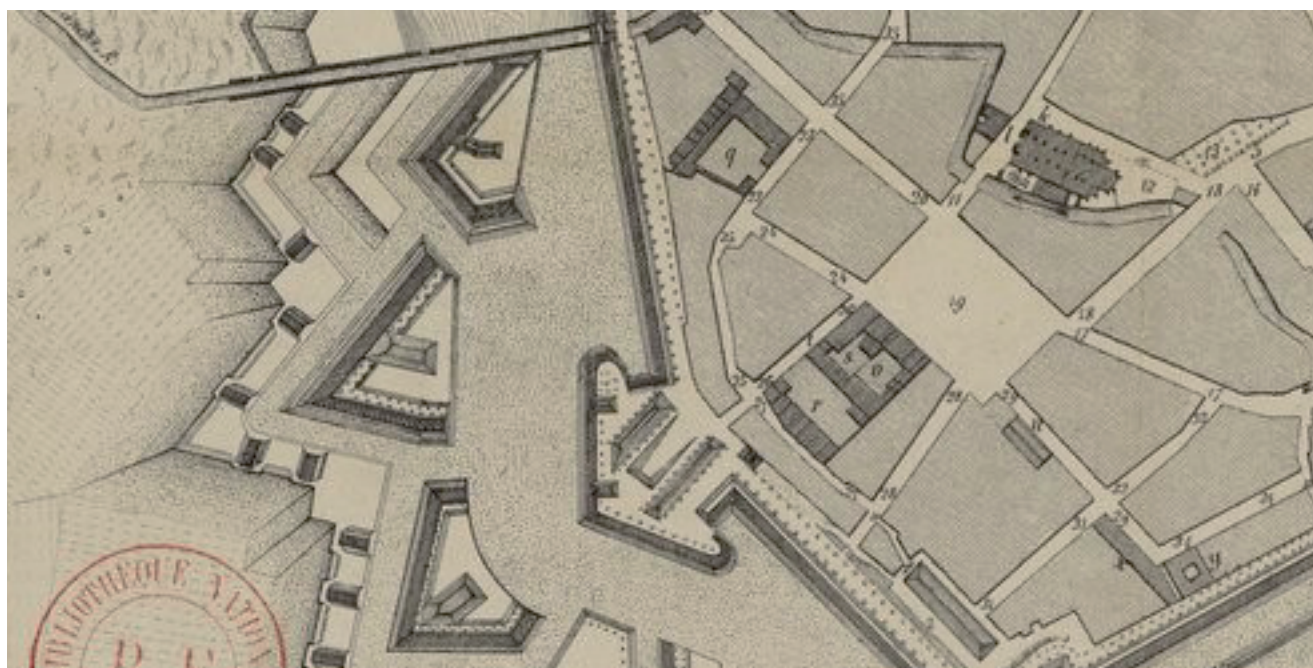


HAUTS-DE-FRANCE
HESDIN / MARCONNE (PAS-DE-CALAIS)
Avenue Mal de Lattre de Tassigny

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62647 / 62549
Arrêté N° 2018-086
Code Patriarche : 158653



Responsable d'opération
Jérôme MANIEZ

Rédaction
Jérôme MANIEZ, Murielle MEURISSE-FORT, Laurent WILKET

Mars 2019

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Liste des propriétaires	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Arrêté de prescription	12
Projet d'intervention	18
Arrêté de désignation	22
Documents cartographiques	24
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	27
1. État des connaissances	29
1.1 Le projet d'aménagement	29
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	31
1.3 Contextes historique et archéologique	35
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	37
2.1 Les contraintes environnementales	37
2.2 Méthodologie	37
3. Description archéologique	39
4. Conclusion	46
5. Bibliographie	47
6. Table des figures	48
Section 3 : Les inventaires	49
1. Inventaire des unités d'enregistrement	50
2. Inventaire de la documentation	52

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Liste des propriétaires	9
Entités archéologiques	10
Notice scientifique	11
Arrêté de prescription	12
Projet d'intervention	18
Arrêté de désignation	22
Documents cartographiques	24
Fig. 1 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny , localisation régionale de la commune, <i>L. Wilket-DA, CD 62.</i>	24
Fig. 2 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>L. Wilket-DA, CD 62.</i>	24
Fig. 3 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>L. Wilket-DA, CD 62.</i>	25
Fig. 4 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, localisation du site sur le cadastre, <i>L. Wilket-DA, CD 62.</i>	25

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Hesdin ; Marconne
Lieu-dit ou adresse : Friche Ryssen
N° INSEE : 62 647 Hesdin ; 62 549 Marconne
Cadastre année : 2017 **Section :** AA **Parcelle(s) :** 126
AB 42, 43, 47
Coord. Lambert 93 X : 631000 **Y :** 7031050 **altitude :** 25
Propriétaire du terrain : Communauté de communes des 7 vallées
Maître d'ouvrage des travaux : Communauté de communes des 7 vallées
Protection juridique : aucune

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 2018/086/DIAG **daté du :** 07/06/2018
Arrêté de désignation n° : 2018-086-02 **daté du :** 24/09/2018
Titulaire : Jérôme MANIEZ
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Création d'une maison de santé
Dates d'intervention sur le terrain : 21 au 23/01/2019
Surface du projet : 20403 m²
Surface fouillée/diagnostiquée : 1860 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,20 à - 0,50 m
Épaisseur de la stratification :
Densité : faible
Extension supposée du site :
Problématique de la recherche : le diagnostic se situe sur une partie du glacis et des fossés des anciennes fortifications
Nature des vestiges par périodes : remblais issus du démantèlement de la citadelle,
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation : Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARÉNAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée principale ; Jean Michel WILLOT, Conservateur ; Jérôme MANIEZ, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Laurent WILKET : topographie

Rapport :

Jérôme MANIEZ : responsable d'opération

Laurent WILKET : topographie, dao, rédaction

Murielle MEURISSE-FORT : géologie

Sophie FRANÇOIS : relecture

Jean Michel WILLOT : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Intervenants administratifs

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARÉNAUX, Ingénieur d'étude.

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Communauté de communes des 7 vallées

LISTE DES PROPRIÉTAIRES

Parcelle(s) Section et Numéro	Date d'acquisition JJ/MM/AAAA	Identité du propriétaire (NOM – PRENOM)	ADRESSE	Courriel	Numéro de téléphone
AA 126	30/05/2017	Communauté de Communes des 7 Vallées	6 rue du général Daulle 62140 HESDIN	contact@ 7vallees-comm.fr ou j.barrois@ paysdes7vallees.fr	03 21 86 45 29 03 21 03 80 50
AB 47					
AB 43					
AB 42					

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Époque contemporaine
 - ☒ Ère industrielle

VESTIGES

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☒ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithique
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Argile atelier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanal
- ☒ Autre

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La Communauté de communes des 7 vallées projette la construction d'une maison de santé à l'emplacement de la friche Ryssen. Le Service régional de l'Archéologie a donc prescrit une opération de diagnostic sur l'emprise du projet. Cette opération a été menée les 21, 22 et 23 janvier 2019 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les remblais issus du nivellement des fortifications de terre et quelques aménagements très récents, le diagnostic n'a pas révélé de vestiges liés à la création de la ville.



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

REÇU LE
7 JUIN 2018
Direction de l'Archéologie

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-21 bis du 26 janvier 2018, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNQIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Hesdin (Pas-de-Calais)

Le Jardin du Gouverneur, Boulevard Richelieu
Parcelle cadastrale AA126

et

Marconne (Pas-de-Calais)

Les Abattoirs, Avenue du Maréchal Delattre de Tassigny
Parcelles cadastrales AB 42, 43, 47

travaux faisant l'objet de deux demandes anticipées de prescription d'archéologie préventive recouvrant un même projet et présentée par :

Communauté de Communes des 7 Vallées

6, rue du Général Daullé
62140 HESDIN

demande reçue par courriel au service régional de l'archéologie le 26/04/18 et référencée sous le n° 180214 ;

Hesdin et Marconne – Arrêté n°2018-086
Prescription de diagnostic archéologique

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (emprise située au niveau de l'enceinte espagnole de la ville (datée du XVI^e siècle)) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à la Friche Ryssen sur les communes de Hesdin (Pas-de-Calais) - Le Jardin du Gouverneur, Boulevard Richelieu (parcelle cadastrale AA126) et de Marconne (Pas-de-Calais) - Les Abattoirs, Avenue du Maréchal Delattre de Tassigny (parcelles cadastrales AB 42, 43, 47).

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par le service archéologique du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : vincent.garenaux@culture.gouv.fr et frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Il dispose de deux semaines, à compter de la réception du présent arrêté pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'intervention élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie totale d'environ 20 359 m², conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en œuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10 % de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15 %.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le contexte et l'évolution sédimentaire de l'emprise étudiée devront être caractérisés par le recours à des sondages profonds à des emplacements choisis.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Hesdin et Marconne – Arrêté n°2018-086
Prescription de diagnostic archéologique

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définis dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

Hesdin et Marconne – Arrêté n°2018-086
Prescription de diagnostic archéologique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : connaissances en fortifications urbaines.

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complétera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

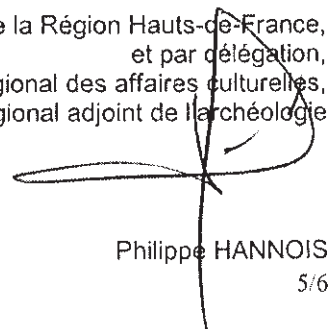
L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

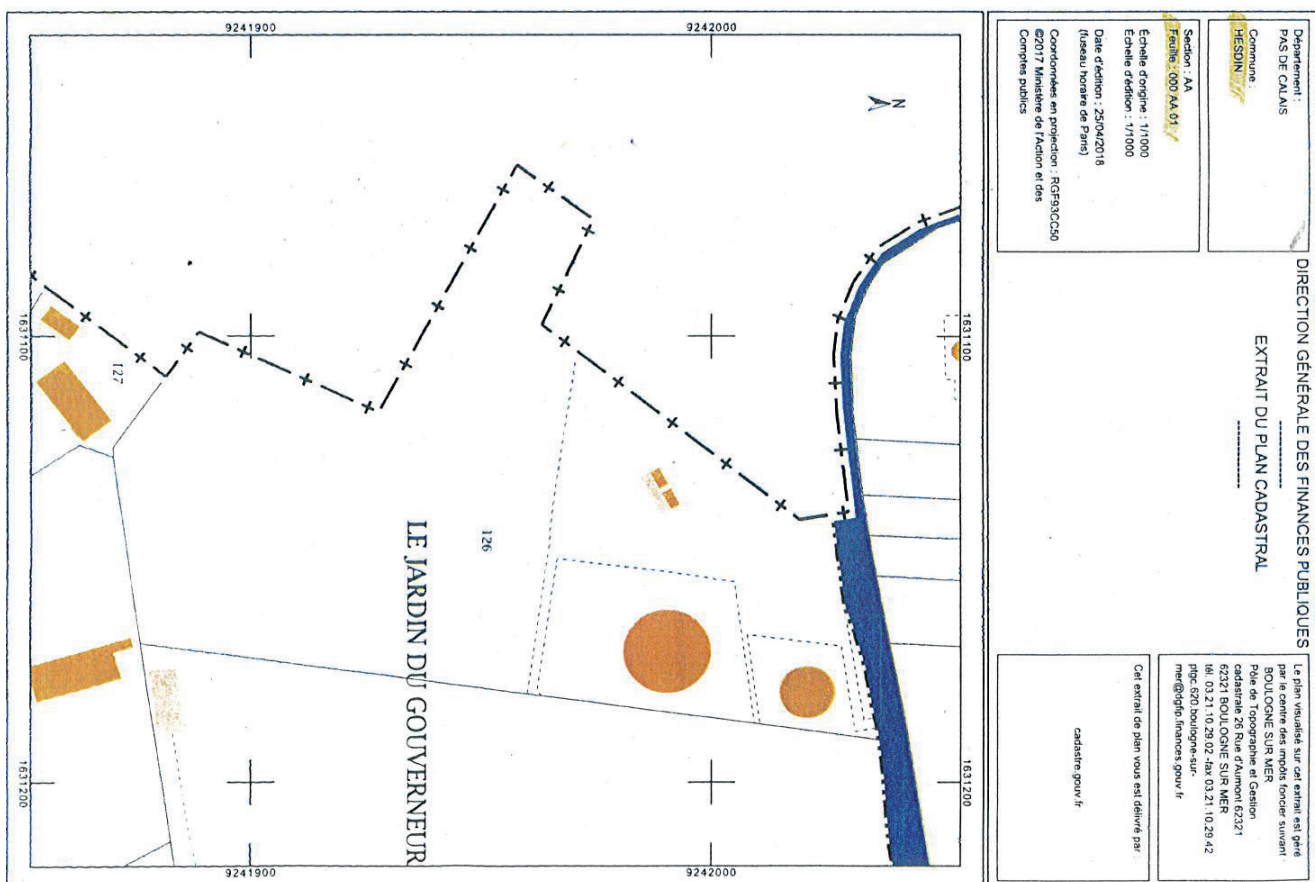
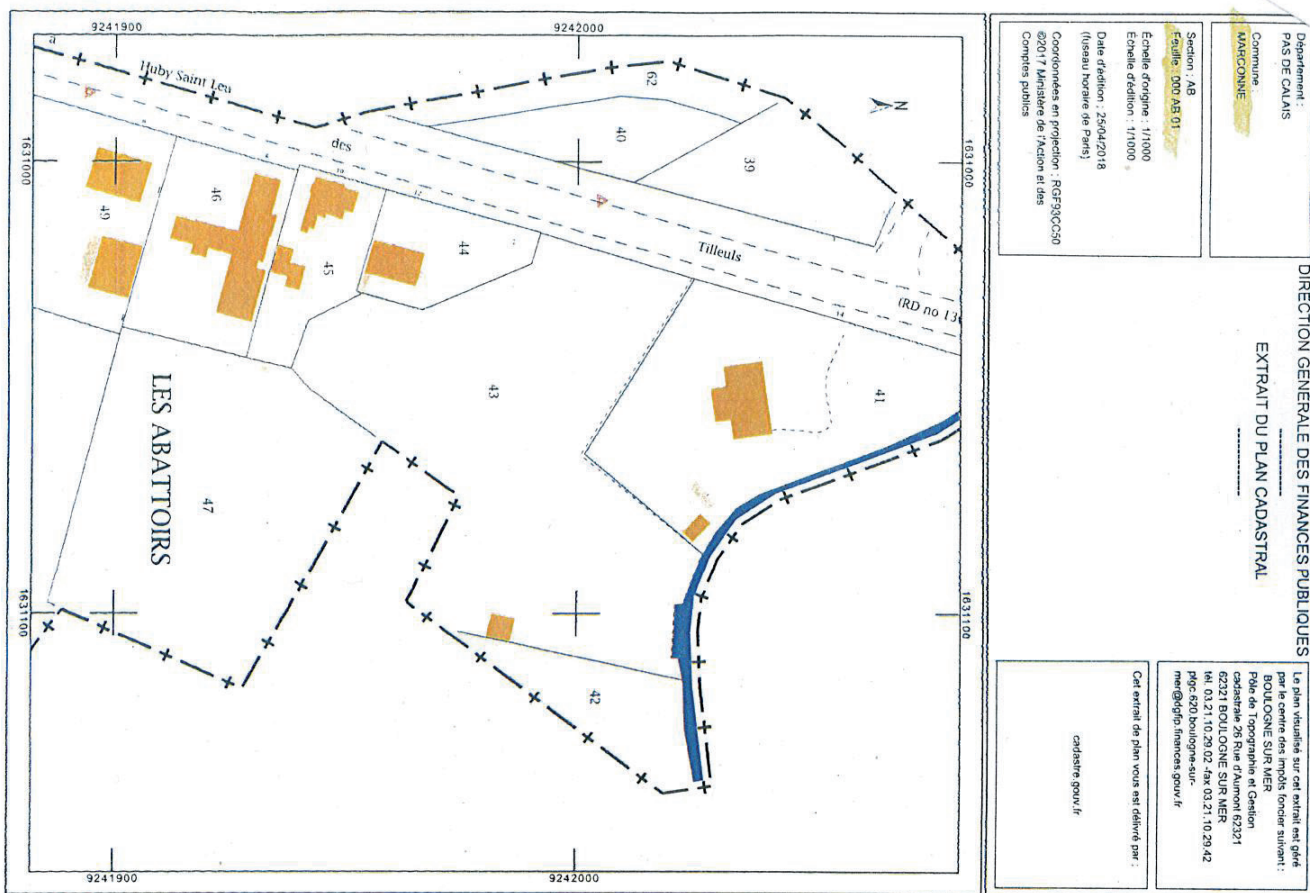
Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté de Communes des 7 Vallées (6, rue du Général Daullé - 62140 HESDIN), au service archéologique du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Lille le 18 mai 2018

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie



Philippe HANNOIS



Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Hôtel du Département

Rue Ferdinand Buisson

62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18

archeologie@pasdecals.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	18/086/DIAG
	Date de prescription	18/05/2018
	Date de notification	04/06/2018
	Date d'attribution	27/06/2018
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	HESDIN-MARCONNE
	Localisation	Hesdin : Le jardin du Gouverneur, boulevard Richelieu Marconne : les Abattoirs, avenue Ste Austreberthe
	Références cadastrales	Hesdin : AA 126 Marconne : AB 42, 43, 47
	Coordonnées Lambert 93	x : 631018 y : 7031036
	Surface à traiter	20 359 m ²
	Nature du projet	Maison de la santé
Aménageur	Nom ou raison sociale	Communauté de communes des 7 vallées
	Adresse	6, rue du Général Daullé 62140 Hesdin
	Représentant légal	Pascal Deray Président
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Vincent Garenaux

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 18/086/DIAG du 18/05/2018 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

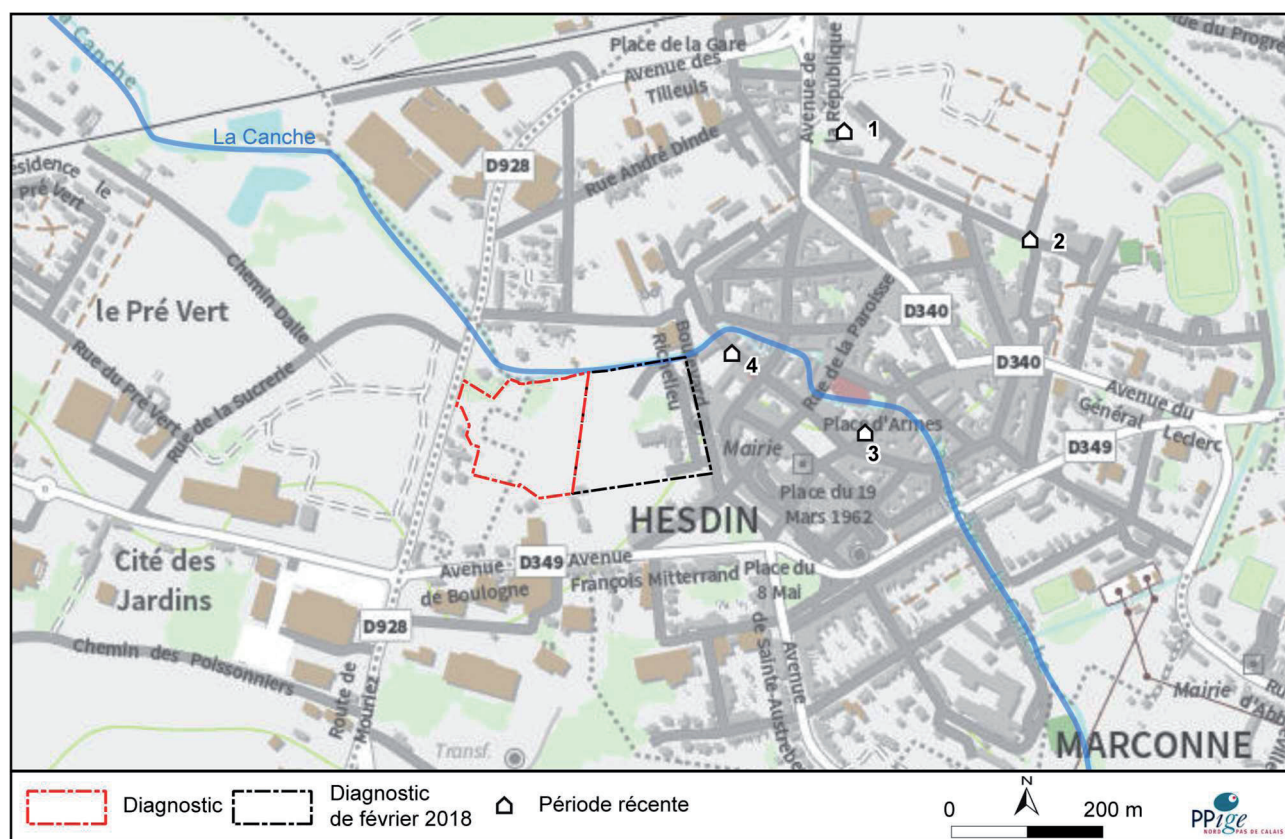
Les parcelles concernées par la prescription se situent sur des terres en friche, accessibles et exemptes de toutes contraintes techniques.

4. VESTIGES ATTENDUS

La ville d'Hesdin (Hesdinfert), a été fondée par Charles Quint en 1554 à l'emplacement du village de Mesnil à la suite de la destruction de Vieil Hesdin et de son château, localisés à 5 km en amont de la Canche. La ville, ceinturée d'une enceinte et de quatre bastions à l'origine, est agrandie progressivement en englobant la seigneurie de Mesnil. En 1611, la ville dispose d'une enceinte garnie de 6 bastions en as de pique.

En 1995, un suivi de travaux assuré par M. Barret, lors de l'extension du site de l'hôpital rue Prévost, a permis de repérer intra-muros la chapelle des Jésuites fondée en 1715, des moules à cloches et le parement intérieur de l'enceinte (Barret 1996, 99).

En 2018, une opération menée par la Direction de l'Archéologie, localisée en partie sur les fortifications de la seconde moitié du XVI^e ou début du XVII^e siècle, a mis au jour les remblais issus du démantèlement de ces dites fortifications et quelques aménagements très récents (Maniez 2018). Les parcelles à diagnostiquer sont dans la continuité de cette intervention et plus précisément à l'emplacement du chemin couvert et du glacis.



Hesdin-Marconne : carte des découvertes archéologiques dans le secteur de l'opération

n°	Ville	Intitulé	Vestige	Datation
1	Hesdin	Boulevard militaire	Bastion	Période récente
2	Hesdin	Rue des Récroquets	Construction civile Dépotoir Couvent	Période récente
3	Hesdin	Hôtel de ville	Fosse Fossé	Période récente
4	Hesdin	Hôpital	Espace fortifié Eglise	Période récente

Hesdin-Marconne : tableau des découvertes archéologiques dans le secteur de l'opération

BARRET 1996

Barret M., « Hesdin, l'Hôpital », in *Bilan scientifique de la région Nord/Pas-de-Calais 1995*, Ministère de la Culture et de la Communication, Lille.

MANIEZ 2011

Maniez J., Agostini H., Meurisse-Fort M., Wilket L., *Hesdin, Centre Hospitalier, boulevard Richelieu*, rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville 2018.

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des tranchées linéaires, réparties sur la totalité de l'emprise et représentant au moins 10 % de la superficie. En cas de détection de vestiges, des fenêtres de décapages complémentaires pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Le taux d'ouverture dans les secteurs sensibles pourra atteindre 12 à 15 % de la superficie. En fonction du contexte et de la nature de l'aménagement, des sondages profonds en puits pourront être entrepris.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...).

Rapport

À l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché,

accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

À l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 3 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	1 pelle 21t avec godet 2,50 m
Phase de post-fouille		Total 3 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE

08 NOV. 2018

Direction de l'Archéologie

Décision n° 2018-086-02 Du 24/09/2018
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-21 bis du 26 janvier 2018, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° du portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (HESDIN, MARCONNE, PAS-DE-CALAIS, Friche Ryssen) ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Jérôme MANIEZ est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 158653.

Article 2 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à :

Communauté de Communes des 7 Vallées,
Monsieur Jérôme MANIEZ,
Département du Pas-de-Calais.

Fait à LILLE, le 24/09/2018

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Philippe HANNOIS

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

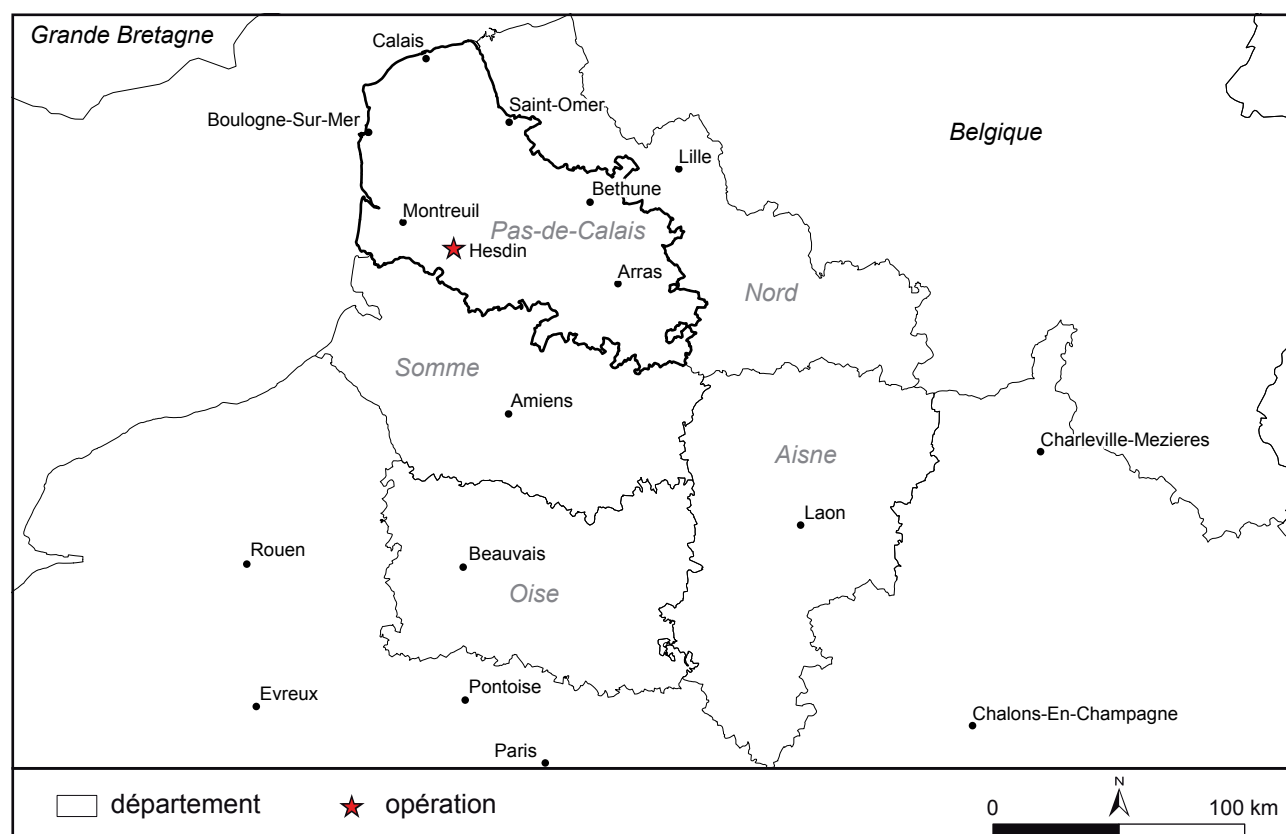


Fig. 1 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny , localisation régionale de la commune, L. Wilket- DA, CD 62.

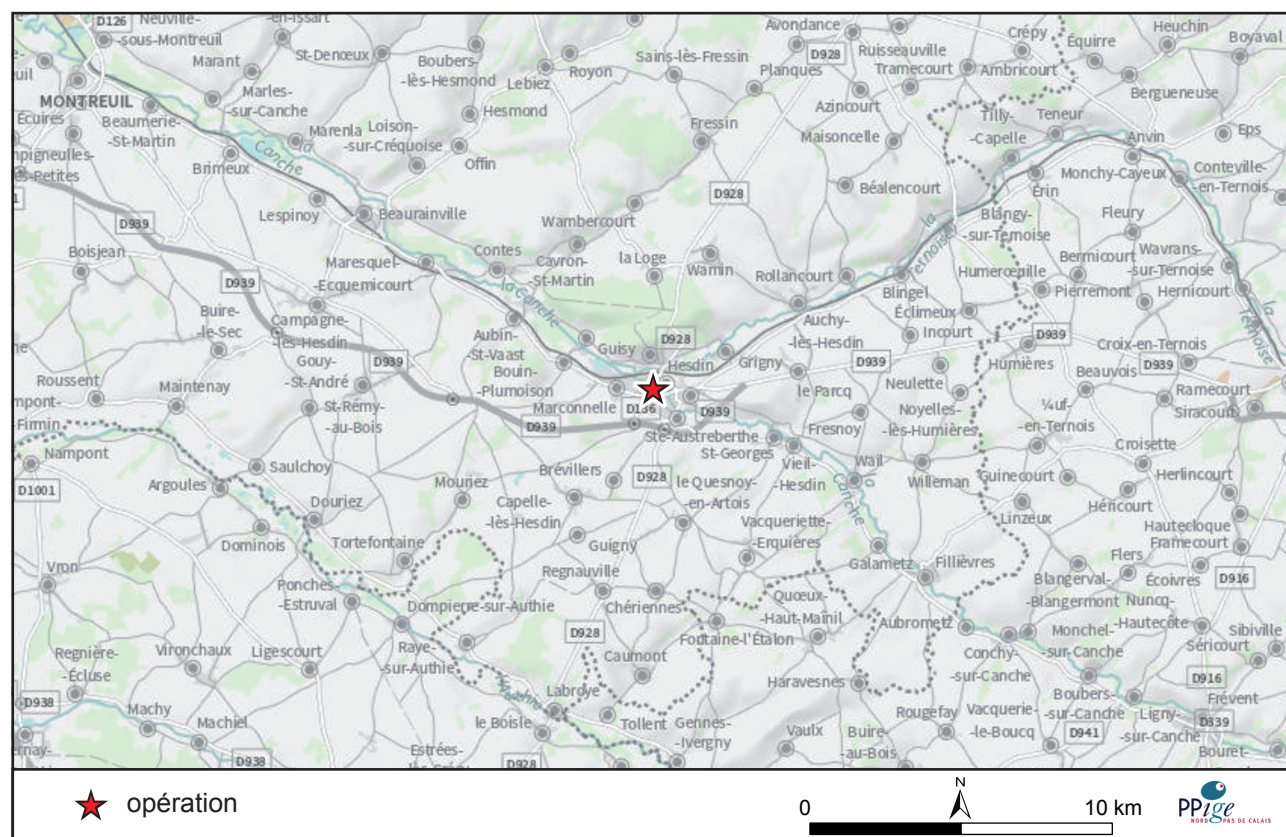


Fig. 2 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA, CD 62.

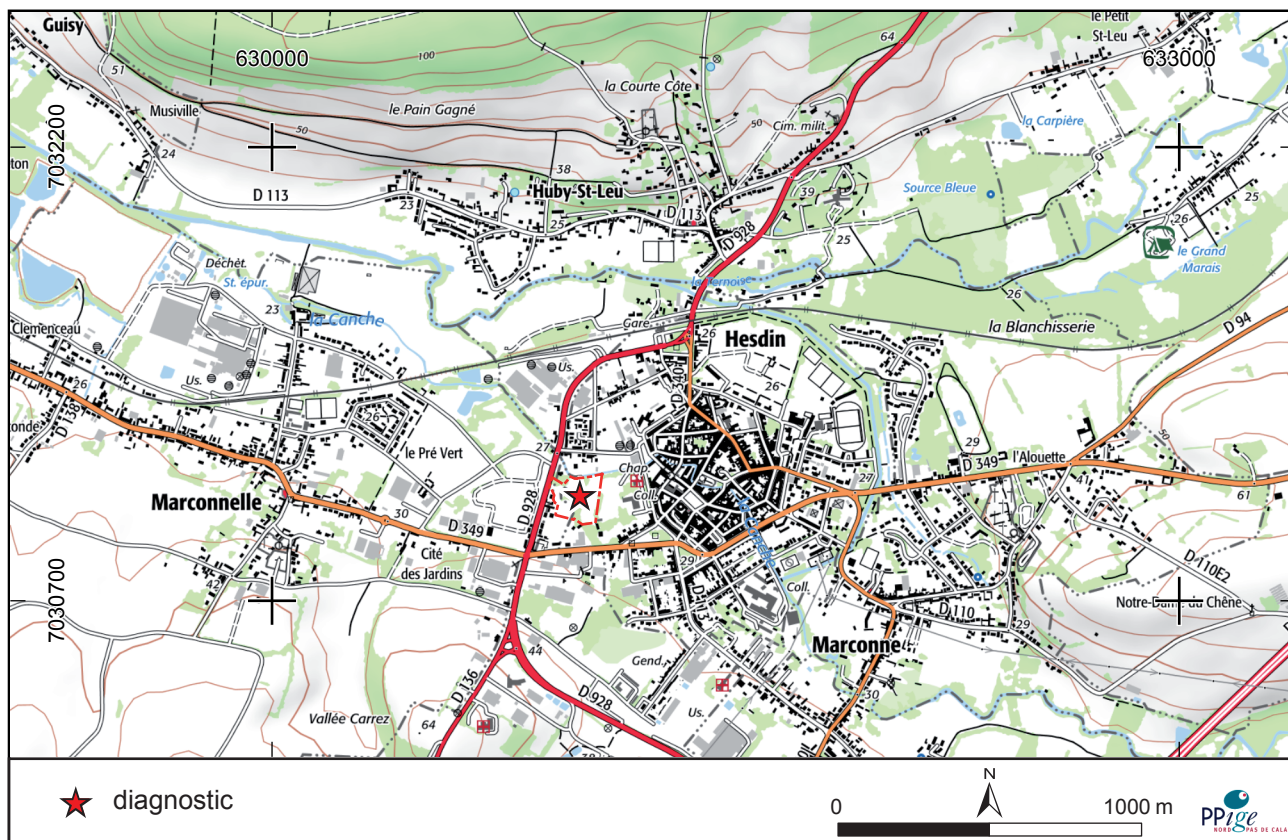


Fig. 3 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket- DA, CD 62.

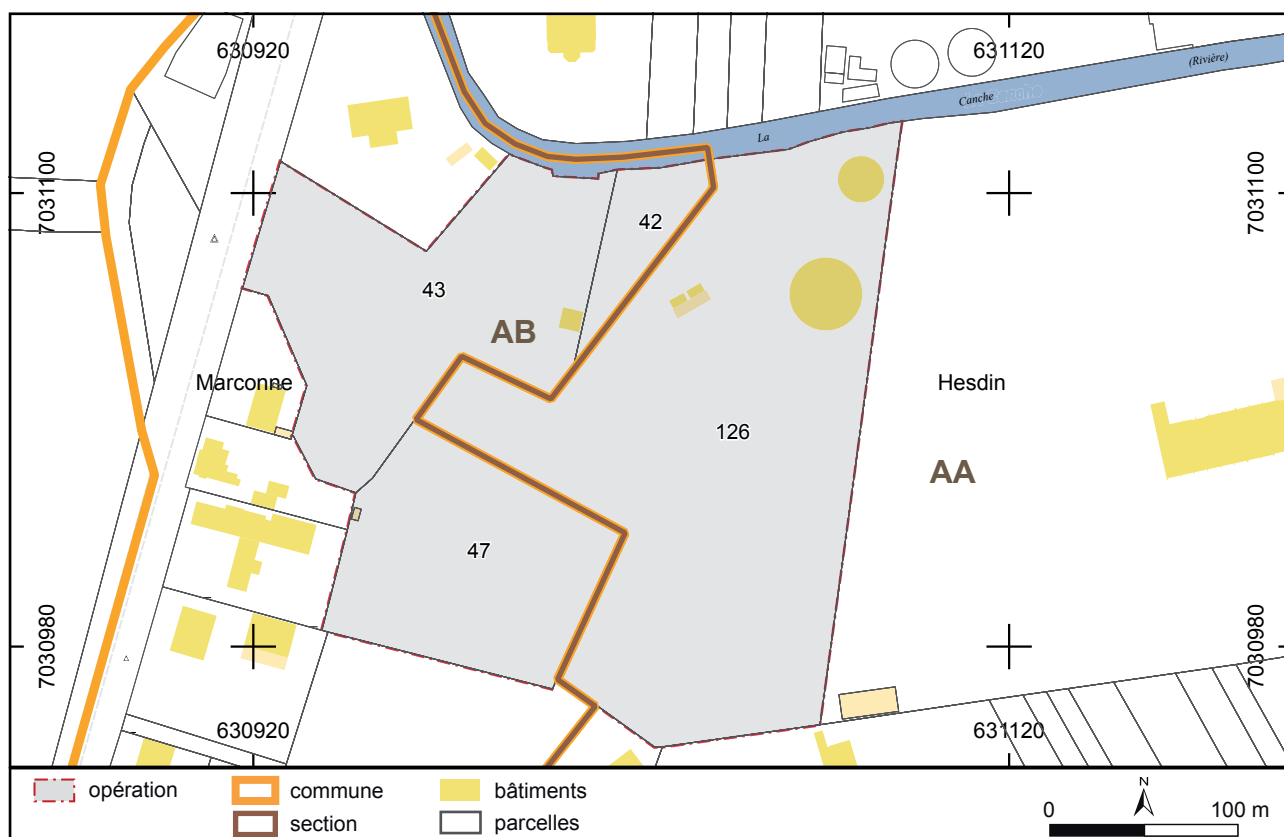


Fig. 4 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	29
1.1 Le projet d'aménagement	29
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	30
1.3 Contextes historique et archéologique	35
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	37
2.1 Les contraintes environnementales	37
2.2 Méthodologie	37
2.2.1 Le décapage et la fouille	37
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	38
3. Description archéologique	39
4. Conclusion	46
5. Bibliographie	47
6. Table des figures	48

Hesdin / Marconne, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, «Friche Ryssen»

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La Communauté de communes des 7 vallées prévoit la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur les communes d'Hesdin, parcelle cadastrale de section AA n° 126 et de Marconne, parcelles cadastrales de section AB n°s 42,43,47, dans le prolongement du bâtiment Richelieu ainsi que l'aménagement paysager des abords et des stationnements. L'emprise au sol du futur bâtiment est d'environ 1225 m², et la surface impactée par les futurs travaux d'environ 4500 m². Ils concernent principalement la parcelle AA 126 (Fig. 5, p. 29).

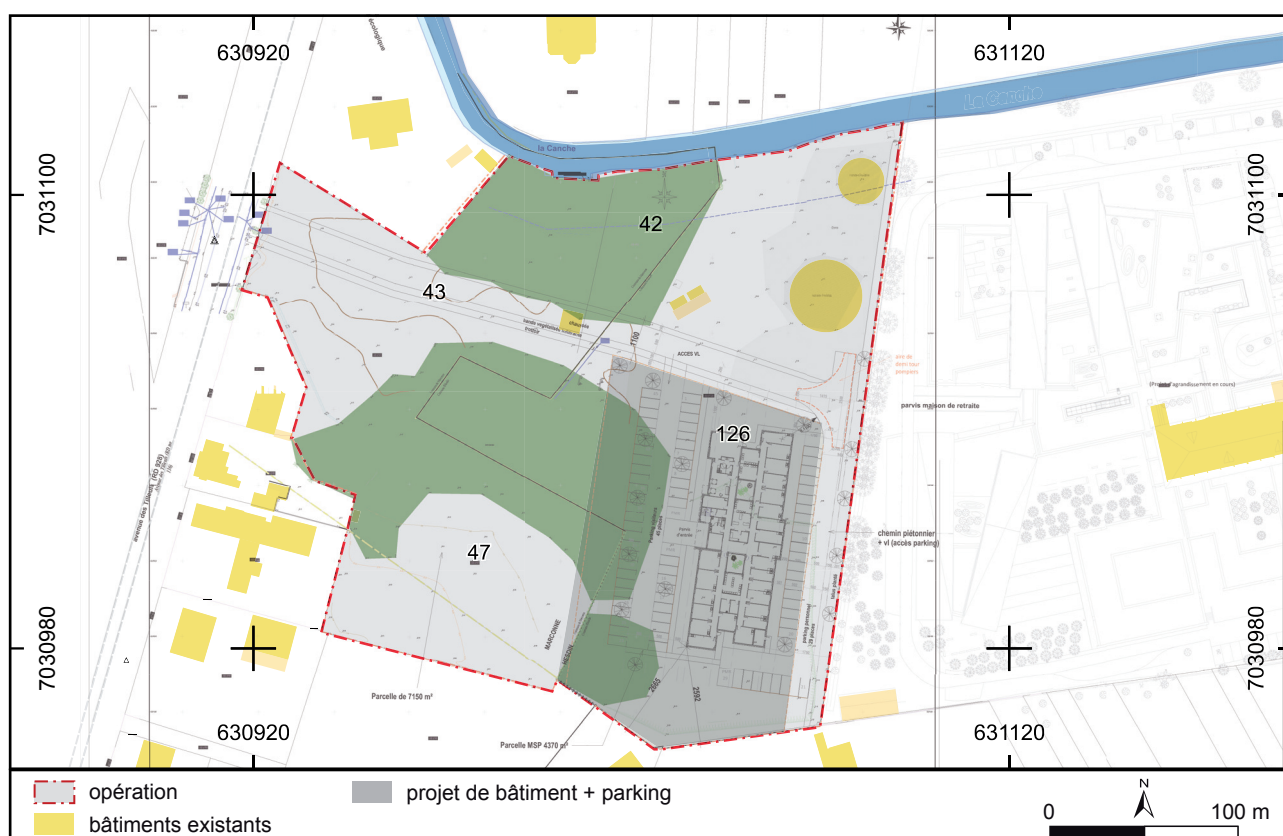
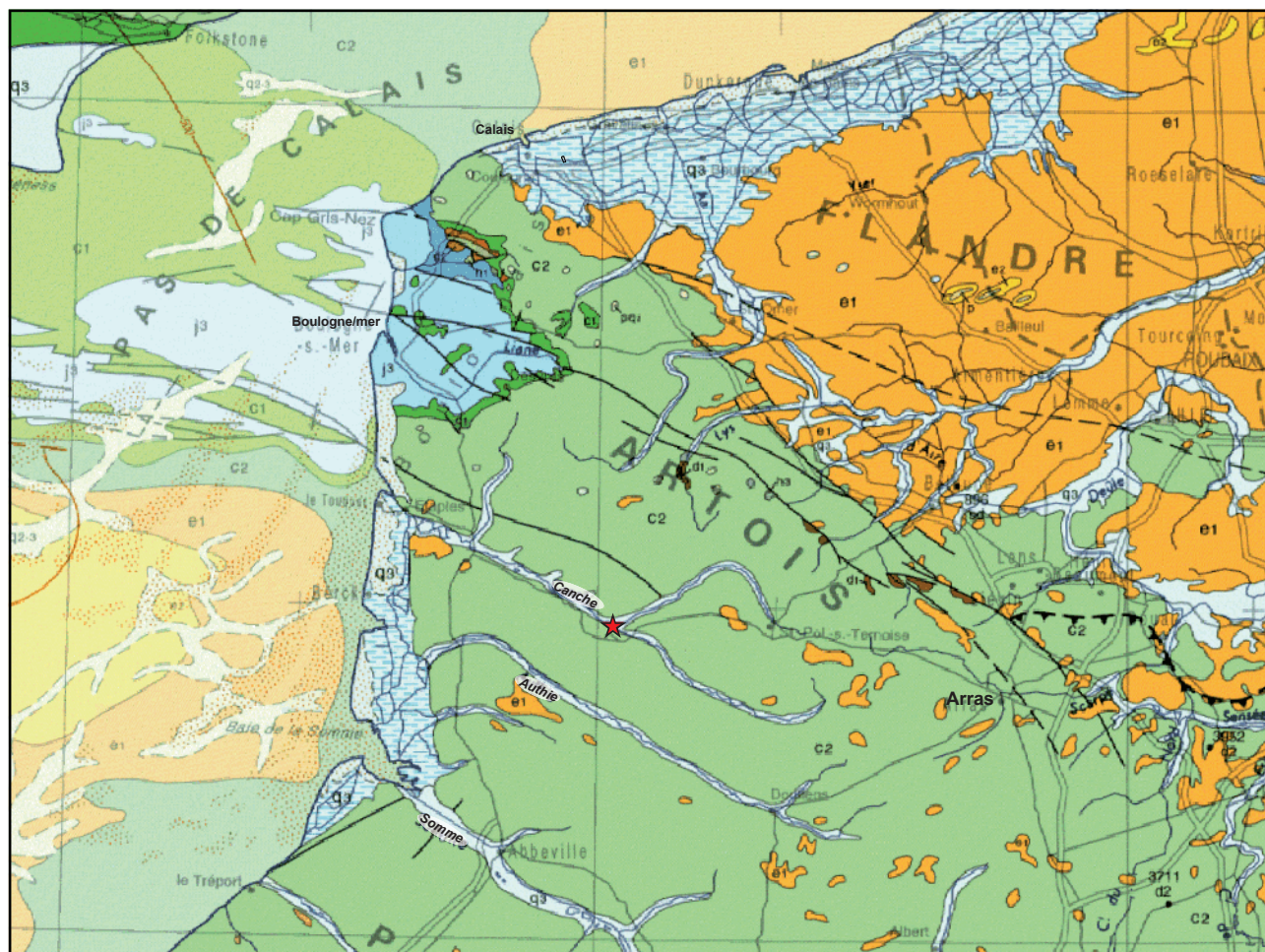


Fig. 5 : le projet d'aménagement, L. Wilket - DA, CD 62.



★ Opération de diagnostic

0 20 km

QUATERNAIRE (Pléistocène - Holocène)

q3 Holocène

CENOZOIQUE

e2 Eocène moyen et supérieur

e1 Eocène inférieur / Paléocène

MESOZOIQUE

c2 Crétacé supérieur

c1 Crétacé inférieur

j3 Jurassique supérieur

j2 Jurassique moyen

PALEOZOIQUE

h1 Viséen inférieur / Tournaisien

d2 Dévonien moyen et supérieur

d1 Dévonien inférieur

FIGURES COMPLEMENTAIRES

Depôts fluvio-marins (du domaine émergé)

Dunes et cordons littoraux

Fig. 6 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018), M. Meurisse-Fort - DA, CD 62

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur les communes de Hesdin et Marconne, dans le bassin-versant de la Canche. Il est situé pour l'essentiel dans l'actuelle plaine alluviale de la Canche qui borde l'emprise au nord et il est limité au sud-ouest par des colluvions colmatant l'ancienne plaine alluviale.

Le substratum mésozoïque présent sur le pourtour de l'emprise se partage entre la Craie et Marnes du Turonien moyen (C3b-a), la Craie du Turonien supérieur – Coniacien inférieur (C3c, craie grise) et la

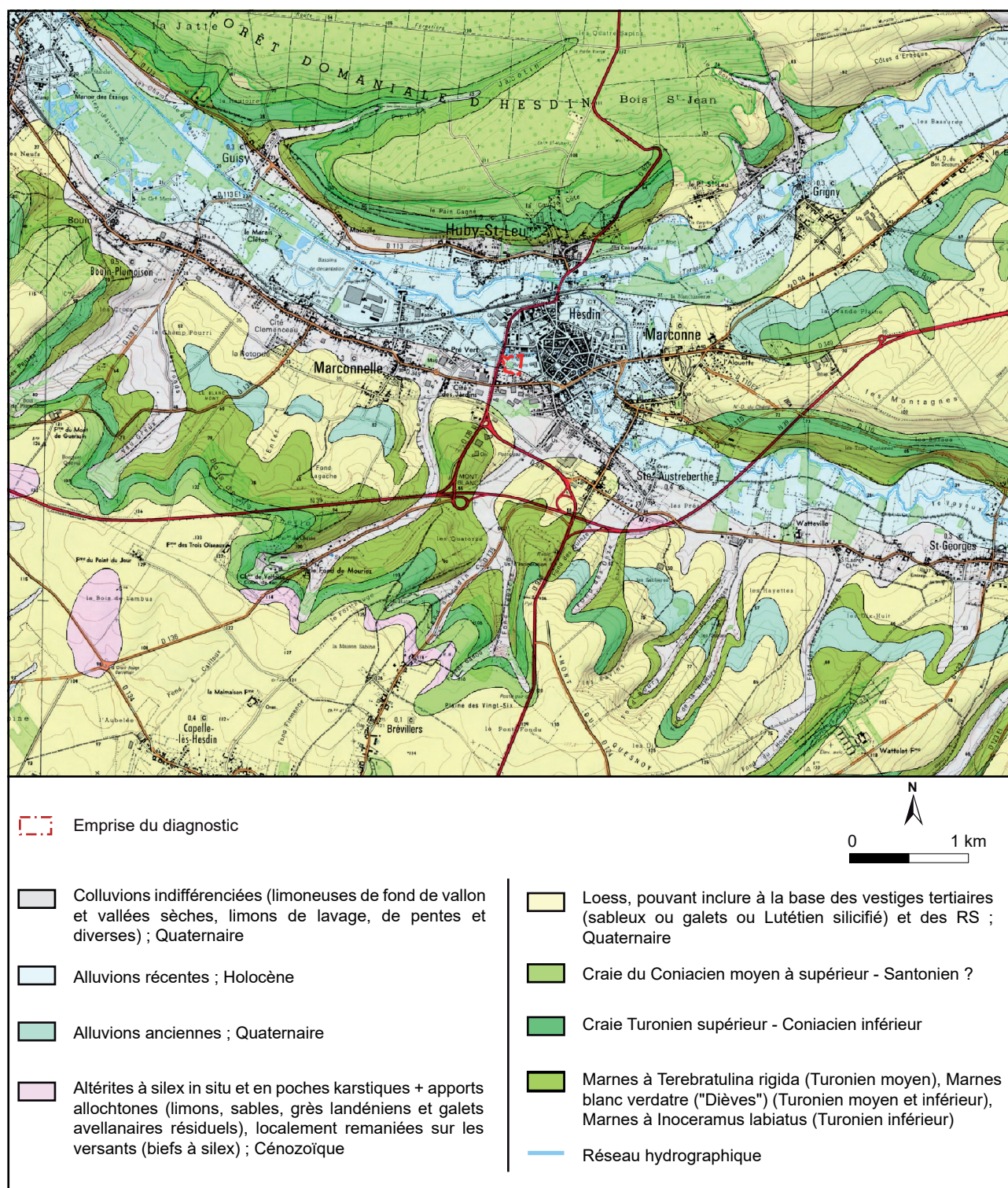


Fig. 7 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2019).

Craie du Coniacien supérieur – Santonien (C5-4, craie blanche sénonienne).

Les formations superficielles cartographiées au niveau de l'opération correspondent majoritairement aux Alluvions récentes (Fz, Holocène). Les colluvions ou Limons de lavage (LV) sont présents dans les vallées sèches et leur débouché (ici en limite sud de l'emprise) et proviennent principalement du remaniement des loess pléistocènes (**Fig. 6, p. 30**) et (**Fig. 7, p. 31**) (Destombes et al. 1971 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2019).

Les observations *in situ* nous ont permis, de façon très ponctuelle, de mettre en évidence sous les niveaux de remblais la présence de niveaux organiques noirâtres (**Fig. 8, p. 32**) et (**Fig. 9, p. 33**).

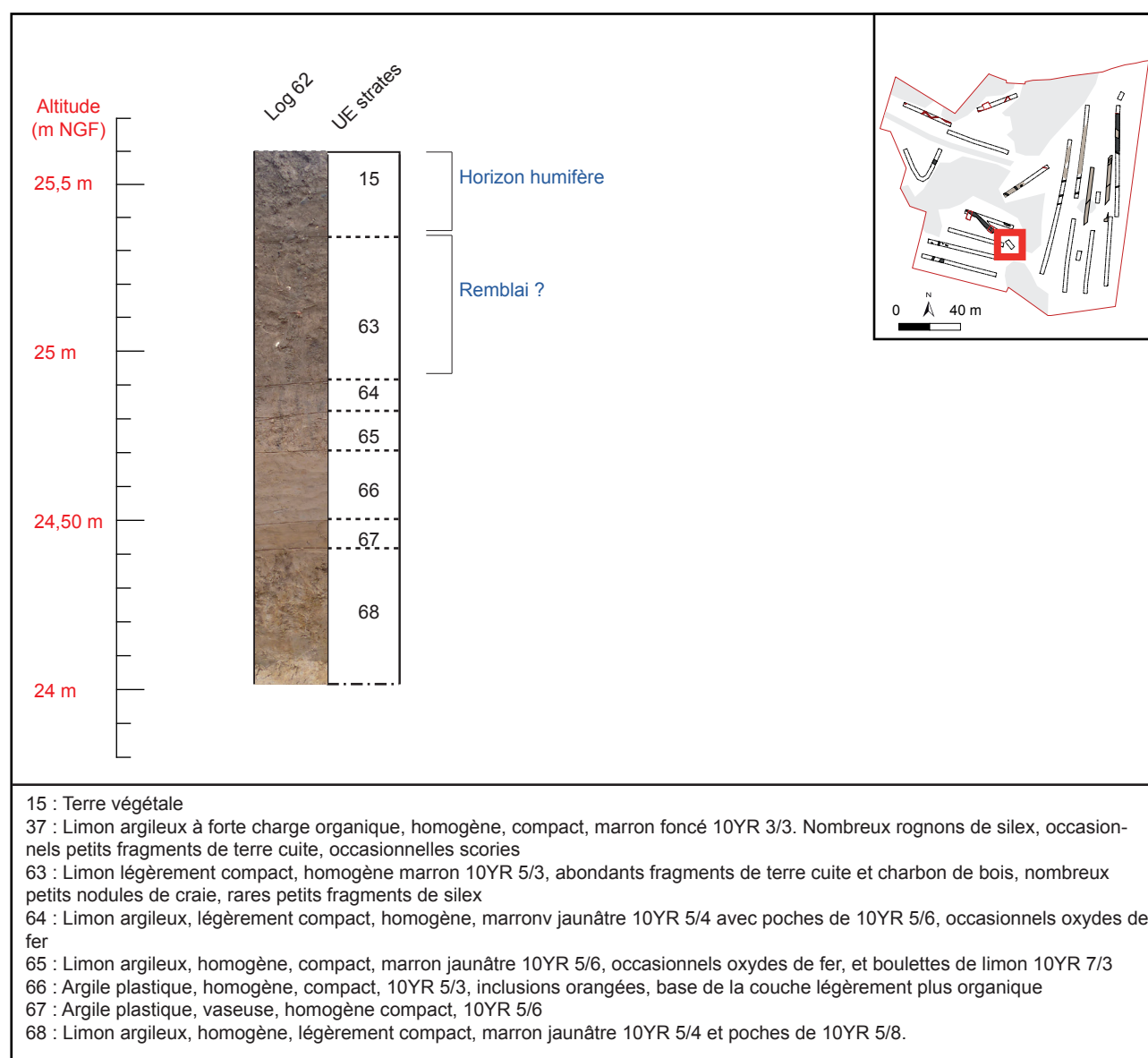


Fig. 8 : le Log 62, L. Wilket - DA, CD 62.

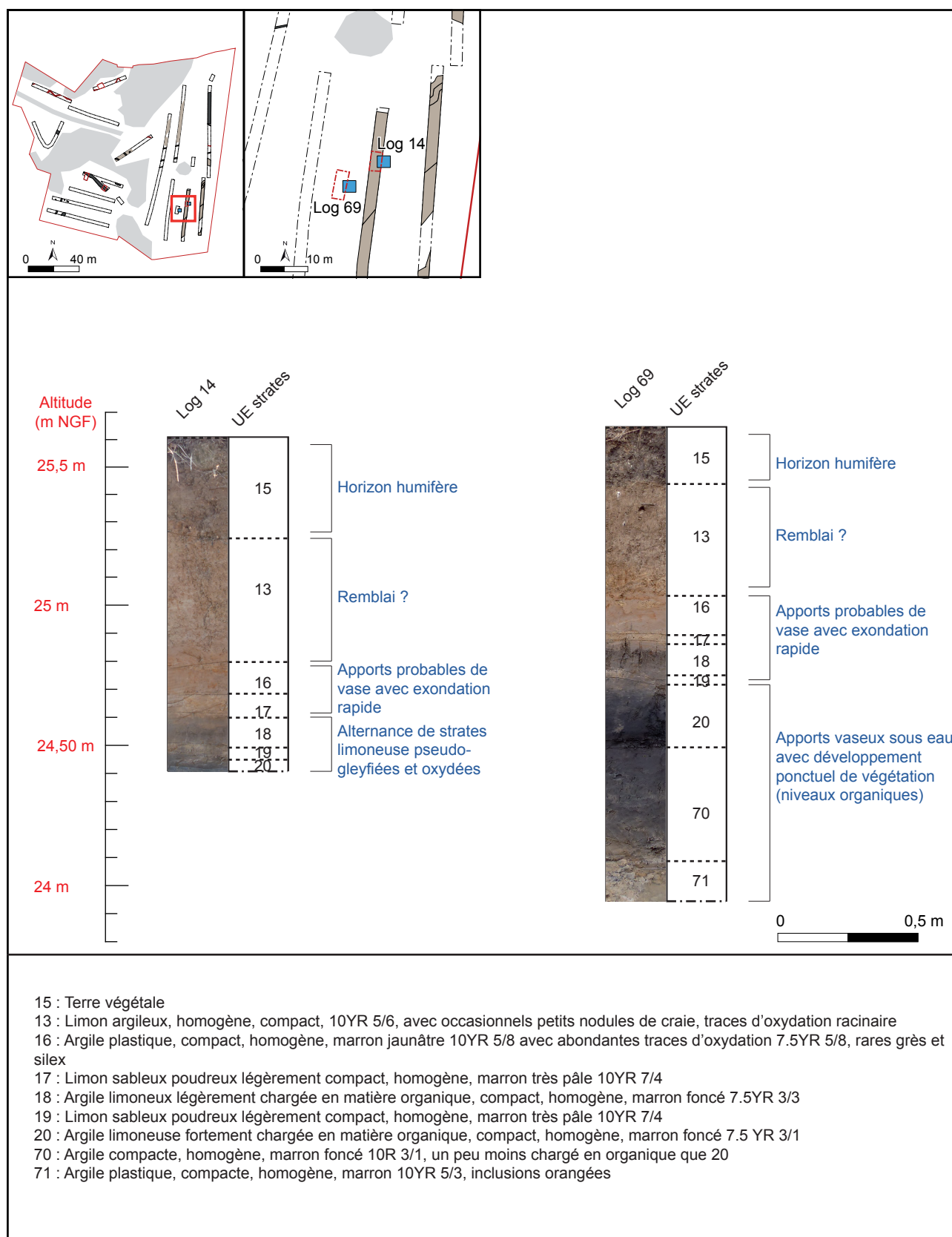


Fig. 9 : les Log 14 et 69, L. Wilket - DA, CD 62.



Fig. 10 : Plan de la ville d'Hesdin dessiné par O. Dufour, levé en 1823 par Benoit Bernard, imprimerie P. Legrand Abbeville, 1823. Source : archives du Pas-de-Calais.

1.3 Contextes historique et archéologique

La ville d'Hesdin (Hesdinfert) a été fondée par Charles Quint en 1554 à l'emplacement du village de Mesnil à la suite de la destruction de Vieil Hesdin et de son château, localisés à 5 km en amont de la Canche. La ville, ceinturée d'une enceinte et de quatre bastions à l'origine, est agrandie progressivement en englobant la seigneurie de Mesnil. En 1611, la ville dispose, au regard de sa position à la frontière sud des Pays-Bas espagnols, d'une enceinte garnie de 6 bastions en as de pique. En 1639, le siège d'Hesdin par les français se solde par une victoire de ces derniers. La ville, maintenant française, sera intégrée dans la seconde moitié du XVII^e siècle au système de défense imaginé par Vauban (**Fig. 10, p. 34**).

Une ordonnance royale du 6 décembre 1842 décide du déclassement de la place forte. La prise en charge des anciennes fortifications revient à la commune qui se chargera de leur démantèlement à partir de 1857. En effet, bien que le prix fut élevé pour opérer le nivellement des fortifications, le comité d'hygiène cantonal fit remarquer lors d'une délibération du 16 mai 1853 « que l'état actuel des fossés d'enceinte où l'eau croupit partout est de nature à alarmer sérieusement ses habitants ».

En 1995, un suivi de travaux assuré par M. Barret, lors de l'extension du site de l'hôpital rue Prévost, a permis de repérer intra-muros la chapelle des Jésuites fondée en 1715, des moules à cloches et le parement intérieur de l'enceinte (Barret 1996 : 99).

Les parcelles diagnostiquées sont localisées sur les fortifications de la seconde moitié du XVII^e ou début du XVIII^e siècle, à l'emplacement des ouvrages défensifs avancés, et du glacis.

En 2018, un diagnostic archéologique assuré par J. Maniez (Agostini, Maniez 2018) a été effectué sur la parcelle adjacente. Aucune structure archéologique n'y a été détectée, hormis des limites de remblais correspondant probablement au comblement des fossés défensifs (**Fig. 11, p. 35**).

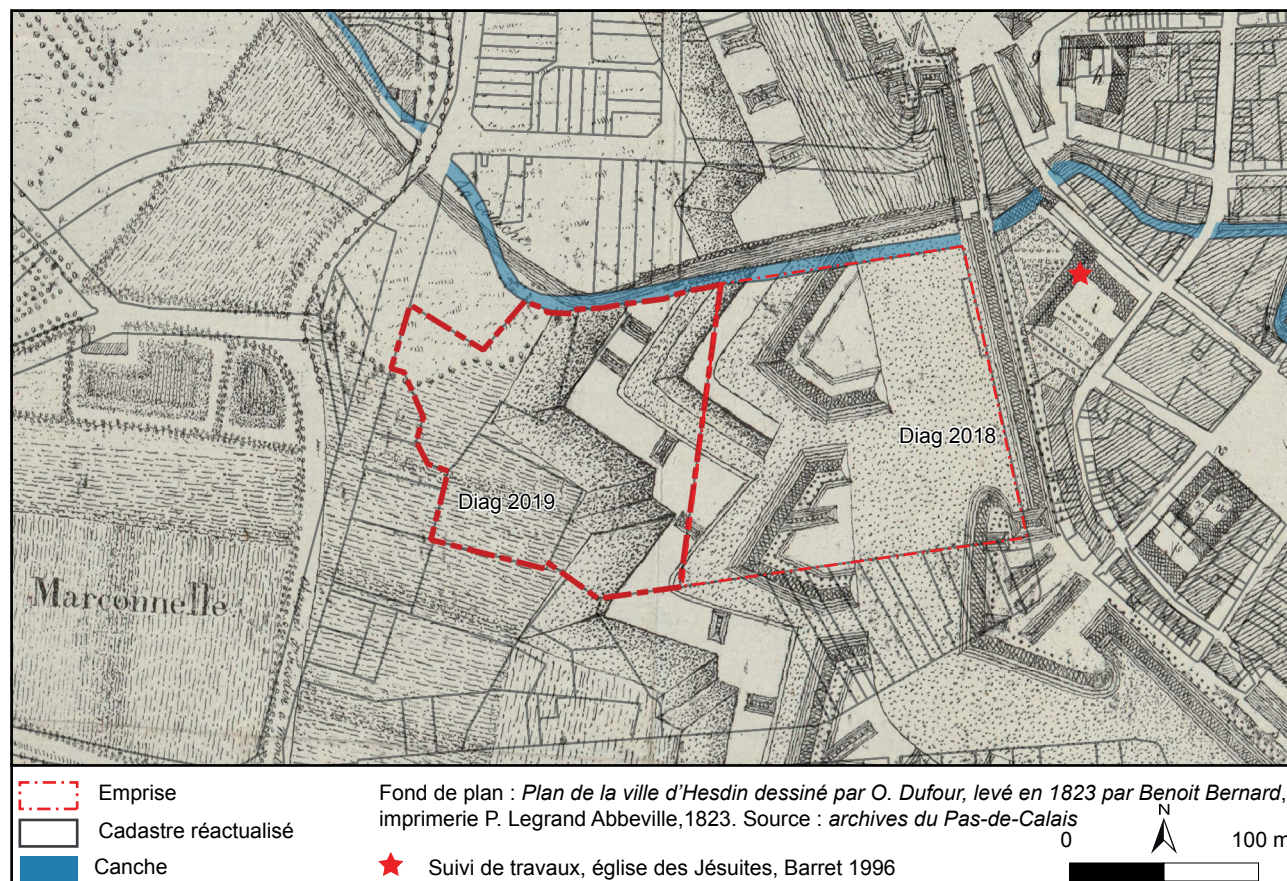


Fig. 11 : carte du contexte historique et archéologique dans le secteur de l'opération, L. Wilket - DA, CD 62



Fig. 12 : vues de différents secteurs du site sous la neige et en partie boisés, *L. Wilket* - DA, CD 62

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Le terrain diagnostiqué est délimité par la Canche au nord, le centre hospitalier à l'est et une zone pavillonnaire au sud. Un réseau actif d'évacuation d'eau de pluie traverse en partie l'emprise et se déverse dans la Canche.

Le diagnostic s'est déroulé durant le mois de janvier, et les conditions climatiques rencontrées lors de l'intervention (gel, neige) ont rendu la fouille manuelle et mécanique des structures délicate (Fig. 12, p. 36).

Une grande partie du site étant couverte d'une végétation dense, la réalisation du diagnostic a dû tenir compte de ces contraintes environnementales excluant 5687 m² de terrain devenus inaccessibles (Fig. 13, p. 37).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

Pour les raisons évoquées plus haut, seuls 14716 m² de la surface prescrite (20403 m²) étaient réellement exploitables. Dix-sept tranchées totalisant 1860 m² ont été ouvertes dans un axe nord-sud au moyen d'une pelle mécanique de 21 tonnes munie d'un godet de curage de 2,50 m de large, soit 12,6 % de la surface accessible. Les tranchées, sondages et structures ont été relevés à l'aide d'un GPS centimétrique et figurent dans ce rapport dans le système de projection Lambert 93. Toutes les unités d'enregistrement sont

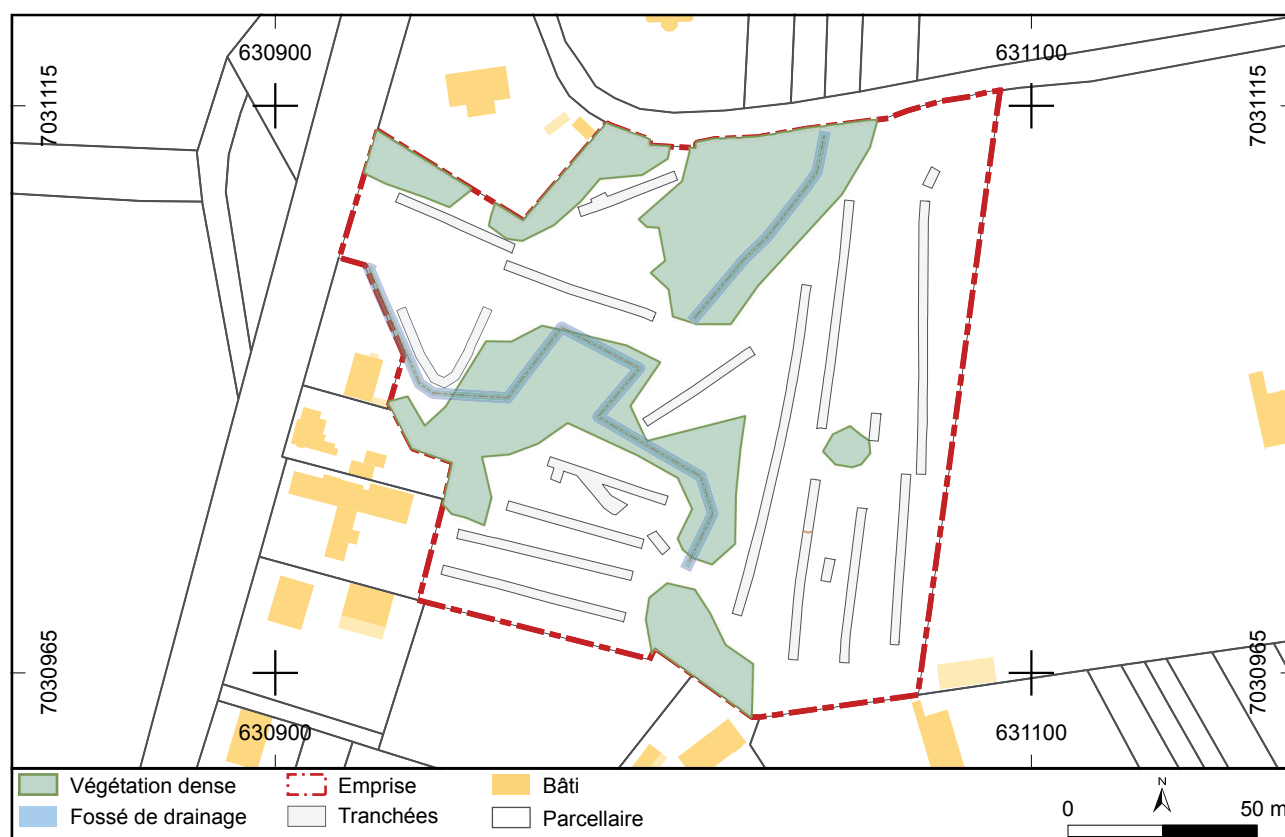


Fig. 13 : carte des contraintes, L. Wilket - DA, CD 62

répertoriées au sein d'un cahier.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

3. Description archéologique

Une grande majorité du terrain est marquée par la présence de niveaux de remblais (UE 13) meubles d'une épaisseur conséquente (jusqu'à 2 m) (Fig. 7, p. 31), (Fig. 14, p. 39) et (Fig. 15, p. 40). Ces apports de terre, probablement liés au démantèlement de la citadelle et le nivellement du terrain au XIX^e siècle, présentent des orientations différentes déterminées par celles des fossés (Fig. 16, p. 41). Ils sont souvent gorgés d'eau et peu stables (Fig. 17, p. 42). Sous ces niveaux de remblai, on observe des dépôts organiques noirâtres liés à la présence d'eaux stagnantes dans les fossés (Fig. 19, p. 43) avant leur comblement et dont le rapport du comité d'hygiène cantonal du 16 mai 1853 fait l'écho.

De rares vestiges contemporains viennent s'installer sur ces niveaux de remblais. Repérée en tranchées 41 et 45, des vestiges de bâtiments caractérisés par des fondations de craie (UE 49) (Fig. 18, p. 42). Au niveau de ces fondations des bouteilles en verre et des fragments de porcelaine ont été mis au jour.

Au delà du glacis en dehors de l'emprise des fortifications en tranchée 34, un fossé (UE 35) assez large et peu profond d'époque moderne (mobilier mélangé : verre, scorie, céramique du XVIII^e s.) a été mis au jour. Il est probablement lié au drainage du site (Fig. 20, p. 44), (Fig. 21, p. 45).



Fig. 14 : niveau de remblai avec nombreux fragments de brique, L. Wilket - DA, CD 62

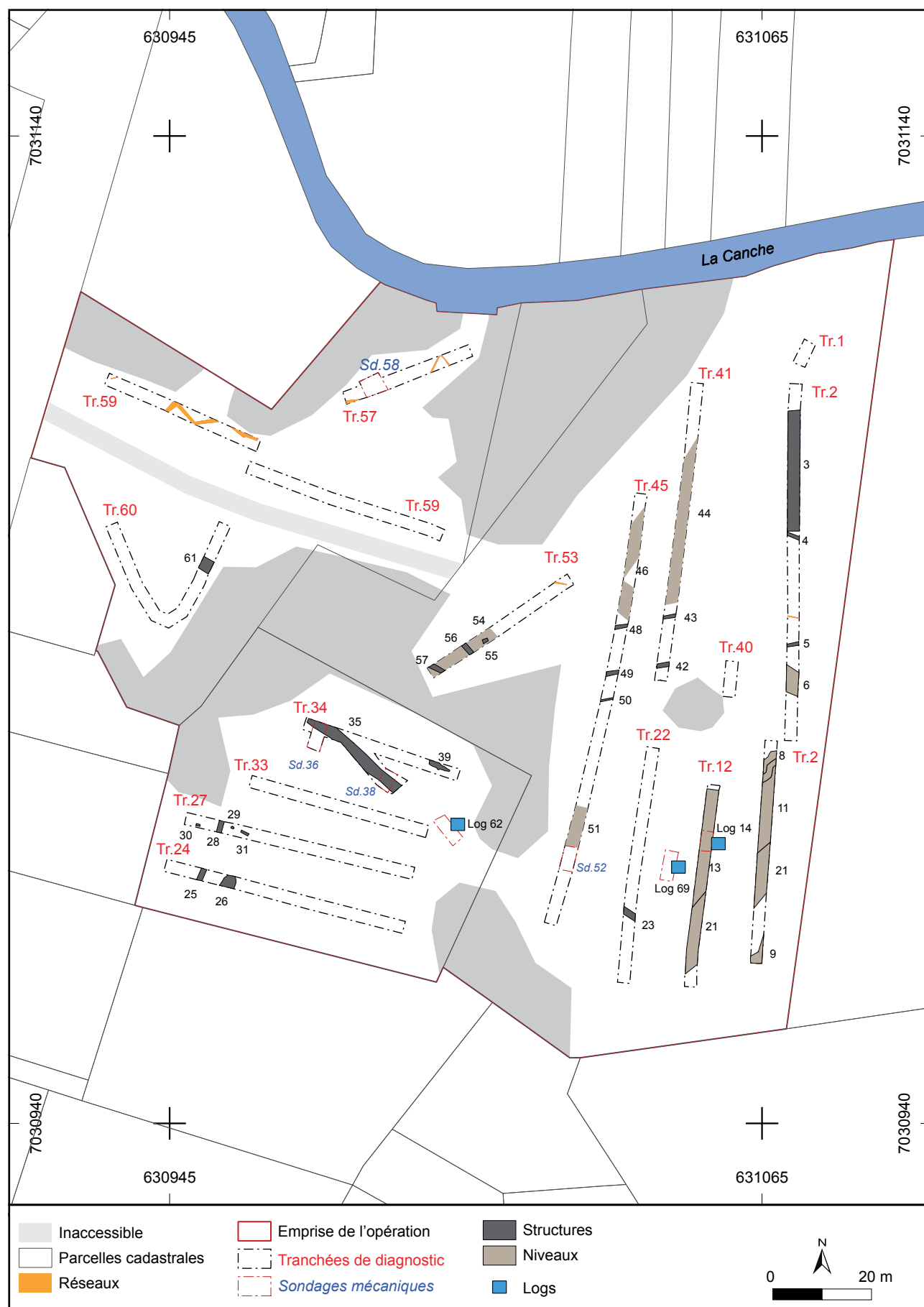
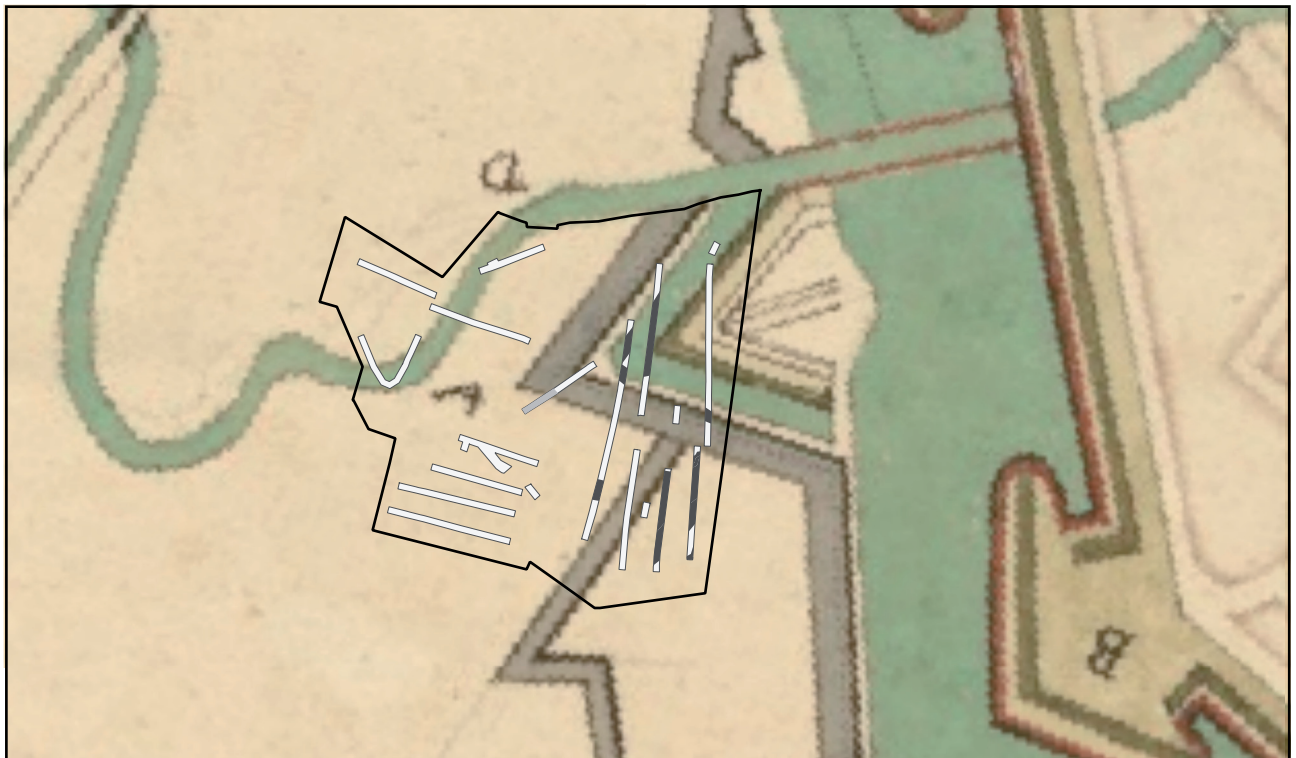


Fig. 15 : plan général de l'opération, L. Wilket - DA, CD 62.



Plan de Hesdin : [dessin] / F. Beaulieu. Hesdin (Pas-de-Calais) -- Fortifications (17e siècle). Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST VA-62 (3)



Plan de Hesdin et de tous ses dehors, 1661. [dessin] / F. Beaulieu. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST VA-62 (3)

 Emprise de l'opération
 Tranchées de diagnostic

 Niveaux de remblai

0  100 m


Fig. 16 : comparaison entre les niveaux de remblai et le système de fortification, L. Wilket- DA, CD 62.



Fig. 17 : les niveaux de remblai (UE 13) gorgés d'eau et instables, *L. Wilket- DA, CD 62.*



Fig. 18 : vue de fondations 49 et 48 en blocs de craie et mortier, *L. Wilket- DA, CD 62.*

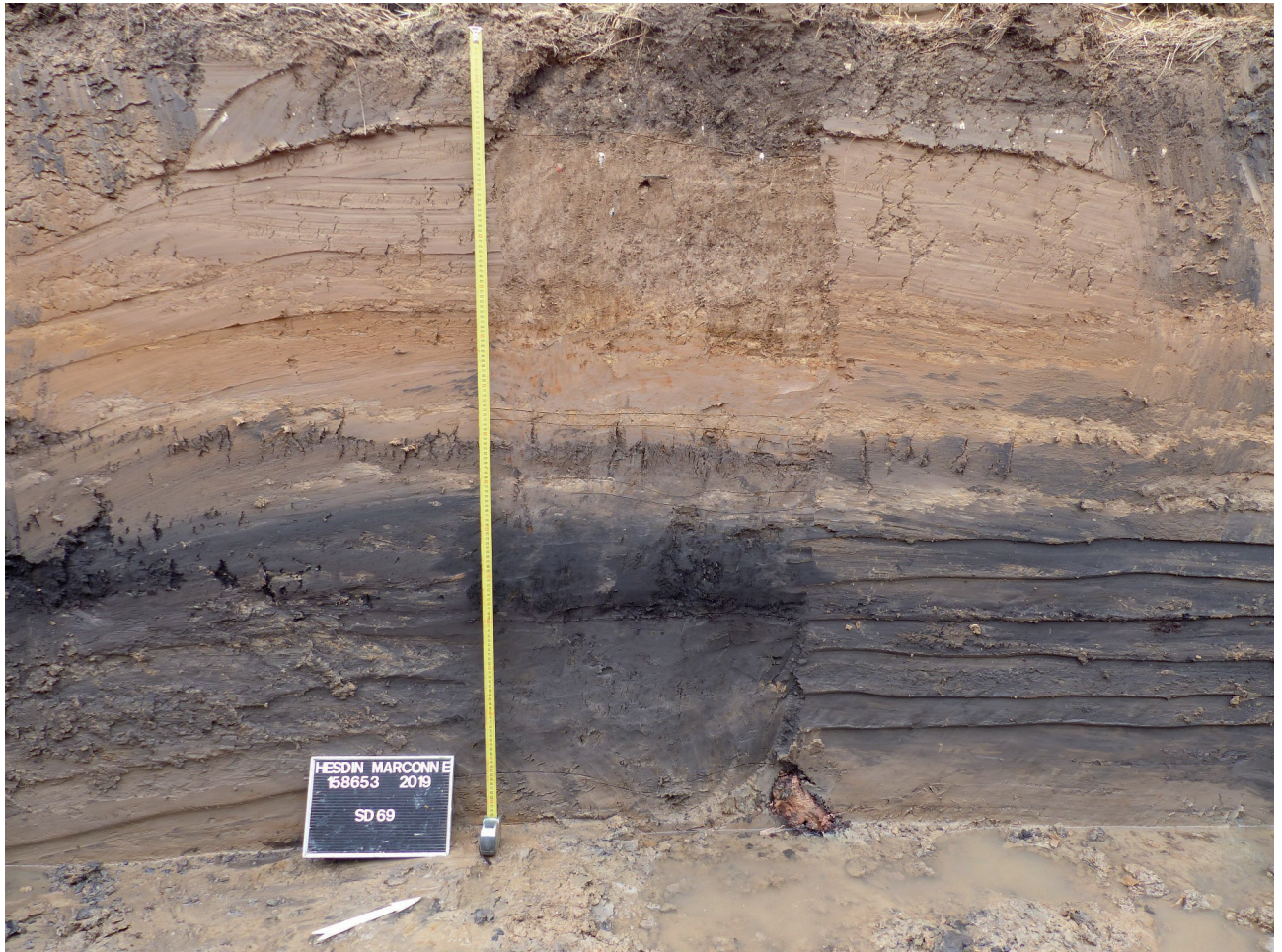


Fig. 19 : vue des niveaux organiques 20 et 70 sous le remblai 13, *L. Wilket- DA, CD 62*.



Fig. 20 : vue du sondage 38 dans le fossé 35, *L. Wilket- DA, CD 62*.

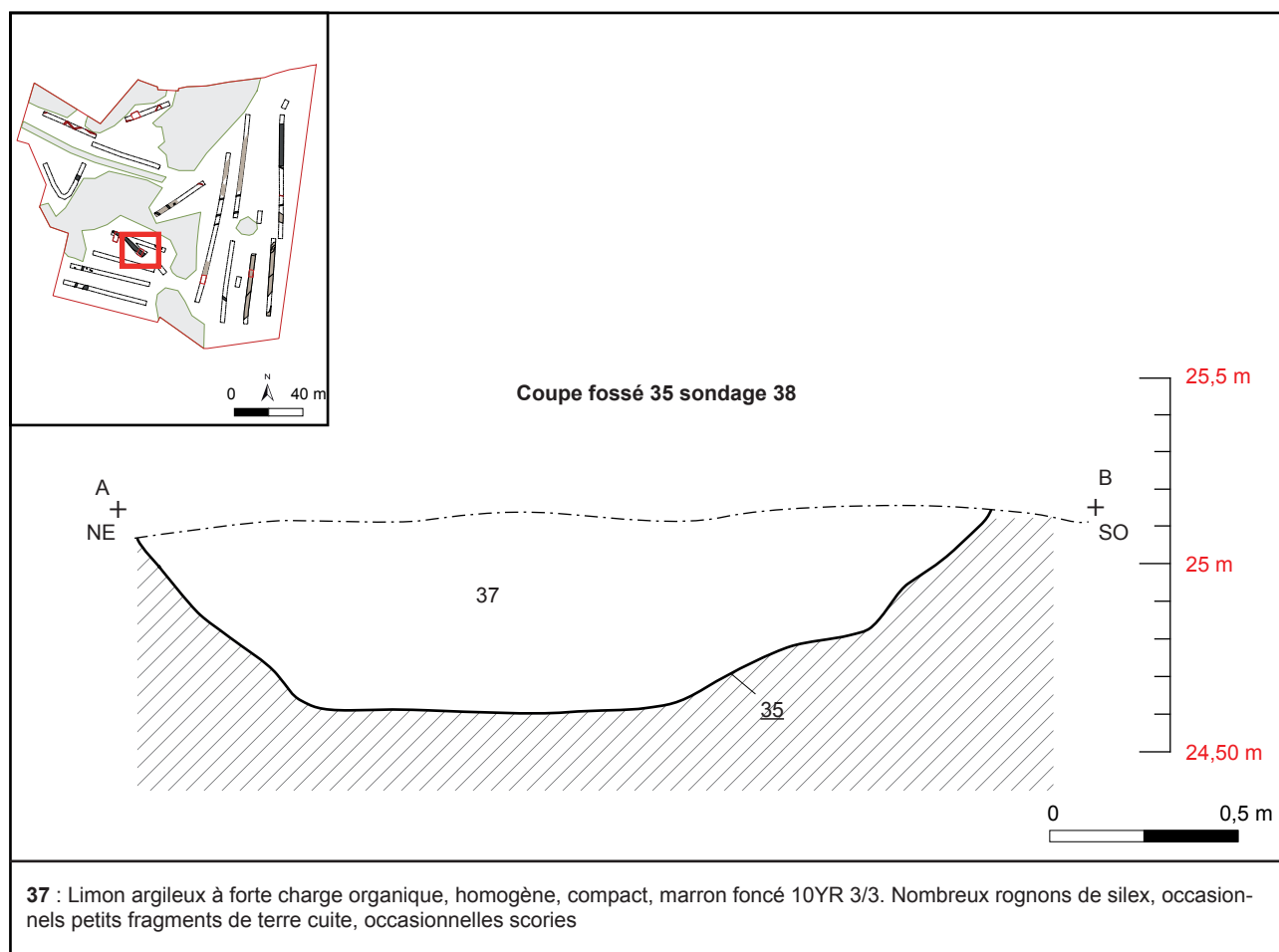


Fig. 21 : coupes du fossé 35 dans le sondage 38, L. Wilket- DA, CD 62.



Fig. 22 : vue en coupe du fossé 35 dans le sondage 38, L. Wilket- DA, CD 62.

4. Conclusion

L'apport principal de ce diagnostic est la mise en évidence des remblais de comblement des fossés de la citadelle à partir de 1857 (**Fig. 23, p. 46**) dont l'enceinte est toujours en partie visible au niveau du boulevard Richelieu. L'orientation de ces remblais correspond assez bien aux orientations des différents systèmes défensifs et notamment des fossés. Aucune trace des ouvrages avancés en brique et terre, sans doute totalement démantelés, n'a été repérée lors de ce diagnostic. La présence de niveaux organiques sous les remblais indique que les fossés étaient en eau notamment après le déclassement de la place forte en 1842 et comme le suggère également la délibération du 13 mai 1853.



Fig. 23 : les niveaux de remblai superposés au système de fortification, *L. Wilket- DA, CD 62*.
Source «Plan de la ville d'Hesdin, dessiné à l'École d'enseignement mutuel d'Hesdin par Onésime Dufour, élève de Mr Bernard, officier d'état-major au 2e rég[imen]t des sapeurs-mineurs, le 18 janvier 1823». Collection barbier Archives départementales du PDC

5. Bibliographie

Agostini, Maniez 2018

AGOSTINI H., MANIEZ J., «Hesdin (Pas-de-Calais), boulevard Richelieu, centre hospitalier» , Rapport Final d'Opération de Diagnostic, Dainville, Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais.

Barret 1996

BARRET M., « Hesdin, l'Hôpital », in *Bilan scientifique de la région Nord/Pas-de-Calais 1995*, Lille, Ministère de la Culture et de la Communication

BRGM-Infoterre 2019

BRGM-INFOTERRE, « **Site Infoterre** : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », *Infoterre* [en ligne], URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 15 janvier 2019]

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFÉTY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENNOG P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., *Carte géologique de la France au millionième* [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM

Destombes et al. 1971

DESTOMBES J., WATERLOT M., MÉRIAUX E., *Carte géologique de la France : Hesdin* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM

Lacquement et al. 2004

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., *Carte géologique harmonisée de la région Nord Pas-de-Calais* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny , localisation régionale de la commune, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	24
<i>Fig. 2 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), L. Wilket - DA, CD 62.</i>	24
<i>Fig. 3 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), L. Wilket- DA, CD 62.</i>	25
<i>Fig. 4 : Hesdin / Marconne, av. Mal de Lattre de Tassigny, localisation du site sur le cadastre, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	25
<i>Fig. 5 : le projet d'aménagement, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	29
<i>Fig. 6 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018), M. Meurisse-Fort - DA, CD 62.....</i>	30
<i>Fig. 7 : extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2019).</i>	31
<i>Fig. 8 : le Log 62, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	32
<i>Fig. 9 : les Log 14 et 69, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	33
<i>Fig. 10 : Plan de la ville d'Hesdin dessiné par O. Dufour, levé en 1823 par Benoit Bernard, imprimerie P. Legrand Abbeville, 1823. Source : archives du Pas-de-Calais.</i>	34
<i>Fig. 11 : carte du contexte historique et archéologique dans le secteur de l'opération, L. Wilket - DA, CD 62....</i>	35
<i>Fig. 12 : vues de différents secteurs du site sous la neige et en partie boisés, L. Wilket - DA, CD 62</i>	36
<i>Fig. 13 : carte des contraintes, L. Wilket - DA, CD 62</i>	37
<i>Fig. 14 : niveau de remblai avec nombreux fragments de brique, L. Wilket - DA, CD 62</i>	39
<i>Fig. 15 : plan général de l'opération, L. Wilket - DA, CD 62.</i>	40
<i>Fig. 16 : comparaison entre les niveaux de remblai et le système de fortification, L. Wilket- DA, CD 62.....</i>	41
<i>Fig. 17 : les niveaux de remblai (UE 13) gorgés d'eau et instables, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	42
<i>Fig. 18 : vue de fondations 49 et 48 en blocs de craie et mortier, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	42
<i>Fig. 19 : vue des niveaux organiques 20 et 70 sous le remblai 13, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	43
<i>Fig. 20 : vue du sondage 38 dans le fossé 35, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	44
<i>Fig. 21 : coupes du fossé 35 dans le sondage 38, L. Wilket- DA, CD 62.</i>	45
<i>Fig. 22 : vue en coupe du fossé 35 dans le sondage 38, L. Wilket- DA, CD 62.....</i>	45
<i>Fig. 23 : les niveaux de remblai superposées au système de fortification, L. Wilket- DA, CD 62.....</i>	46

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement.....	50
2. Inventaire de la documentation.....	52

1. Inventaire des unités d'enregistrement

Numéro	Type	Description	UEs liées
1	sondage		
2	tranchée	tranchée de diagnostic	
3	niveau	remblai	
4	structure	fossé	
5	structure	fossé drainage	
6	niveau	remblai	
7	niveau	comblement	
8	niveau	remblai	
9	niveau	remblai	
10	niveau	naturel	
11	niveau	naturel	
12	tranchée	tranchée de diagnostic	
13	niveau	naturel	
14	sondage	sondage géologie (log)	contient: 15, 16, 17, 18, 19, 20
15	niveau	naturel terre végétale	appartient à: 14
16	niveau	naturel	appartient à: 14 - sur: 17
17	niveau	naturel encaissant	sous: 16 - appartient à: 14 - sur: 18
18	niveau	naturel encaissant	sous: 17 - appartient à: 14 - sur: 19
19	niveau	naturel encaissant	sous: 18 - appartient à: 14 - sur: 20
20	niveau	naturel	sous: 19 - appartient à: 14
21	niveau	naturel	
22	tranchée	tranchée de diagnostic	
23	structure	fossé	
24	tranchée	tranchée de diagnostic	
25	structure	fossé	est égal à: 28
26	structure	fosse	
27	tranchée	tranchée de diagnostic	
28	structure	fossé	est égal à: 25
29	structure	poteau	
30	structure	fosse dépotoir	
31	structure	fosse indéterminé	
32	niveau	comblement	
33	tranchée	tranchée de diagnostic	
34	tranchée	tranchée de diagnostic	
35	structure	fossé	contient + est sous: 37, 63
36	sondage	coupe	
37	niveau	comblement	est égal à: 63 - appartient à + est sur: 35
38	sondage	coupe	
39	structure	indéterminé	
40	tranchée	tranchée de diagnostic	
41	tranchée	tranchée de diagnostic	
42	structure	mur fondation	
43	structure	mur fondation	
44	niveau	remblai	
45	tranchée	tranchée de diagnostic	

Numéro	Type	Description	UEs liées
46	niveau	indéterminé	
47	niveau	indéterminé	
48	structure	mur fondation	
49	structure	mur fondation	
50	structure	fossé	
51	niveau	naturel	
52	sondage	sondage géologie (log)	
53	tranchée	tranchée de diagnostic	
54	niveau	remblai	
55	structure	fosse fosse à gravats	
56	structure	fossé	
57	tranchée	tranchée de diagnostic	
58	sondage	sondage géologie (log)	
59	tranchée	tranchée de diagnostic	
60	tranchée	tranchée de diagnostic	
61	structure	fossé	
62	sondage	sondage géologie (log)	contient: 63, 64, 65, 66, 67, 68
63	niveau	naturel	est égal à: 37 - appartient à: 62 - appartient à + est sur: 35
64	niveau	naturel	appartient à: 62
65	niveau	naturel	appartient à: 62
66	niveau	naturel	appartient à: 62
67	niveau	naturel	appartient à: 62
68	niveau	naturel	appartient à: 62
69	sondage	sondage géologie (log)	
70	niveau	géoarchéologie	
71	niveau	géoarchéologie	

2. Inventaire de la documentation

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158653_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	1
158653_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	numérique	pdf	
158653_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158653_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	1
158653_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	
158653_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification de prescription,	papier	A4	
158653_214_0_1	Administratif, Correspondance et compte-rendu de réunion,	papier	A4	
158653_215_0_1	Administratif, DICT,		A4	
158653_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	papier	A4	
158653_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	
158653_216_0_2	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	1
158653_216_0_3	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	2
158653_233_0_2	Inventaire, Documents,	numérique	csv	
158653_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	csv	
158653_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	txt	
158653_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	
158653_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	
158653_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique au millionième	numérique	ai	1
158653_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique au 1/50 000	numérique	ai	1
158653_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158653_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158653_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 25000e	numérique	ai	1
158653_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastre	numérique	ai	
158653_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, aménageur	numérique	ai	1
158653_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, contexte	numérique	ai	1
158653_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, inaccessibles	numérique	ai	1
158653_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, plan general	numérique	ai	1
158653_225_0_11	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, plan synthese	numérique	ai	1
158653_225_0_12	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, cartes anciennes georef	numérique	ai	1
158653_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe et plan,	numérique	pdf	3
158653_222_0_13	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log, : le Log 62, L. Wilket - DA, CD 62.	numérique	ai	1

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158653_222_0_14	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log, les Log 14 et 69, L. Wilket - DA, CD 62.	numérique	ai	1
158653_222_0_15	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, coupe, coupes du fossé 35 dans le sondage 38, L. Wilket-DA, CD 62.	numérique	ai	1

MANIEZ J. (dir.), MEURISSE-FORT M., WILKET L.

Hesdin / Marconne, Avenue Mal de Lattre de Tassigny

Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2019, 54 p.

Résumé

La Communauté de communes des 7 vallées projette la construction d'une maison de santé à l'emplacement de la friche Ryssen. Le Service régional de l'Archéologie a donc prescrit une opération de diagnostic sur l'emprise du projet. Cette opération a été menée les 21, 22 et 23 janvier 2019 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la direction de Jérôme Maniez. Hormis les remblais issus du démantèlement des fortifications et quelques aménagements très récents, le diagnostic n'a pas révélé de vestiges liés à la création de la ville.

Thésaurus

Époques moderne et contemporaine, Pas-de-Calais, Hesdin, Marconne, diagnostic

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 54

Nombre de figures : 23